



PRIX DE THÈSE

en
Médecine Générale



A l s a c e

Le prix de thèse

L'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Alsace crée un prix de thèse en médecine générale. Ce prix est l'élément moteur d'une action visant deux objectifs :

1 → Inciter les étudiants du 3^{ème} cycle de médecine générale à faire leur thèse dans le domaine spécifique de la médecine générale.

2 → Développer les travaux de recherche en médecine générale.

Le projet est porté par la section des médecins généralistes de l'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Alsace.

La thèse remplit un rôle formateur original et indispensable.

Elle permet aux étudiants de contribuer à la recherche en médecine générale.

A travers leur travail de recherche, les étudiants confronteront leurs connaissances à la réalité, mettront en pratique le raisonnement scientifique, utiliseront l'épidémiologie, les sciences humaines, les statistiques, l'analyse décisionnelle.

Ce prix de thèse est réservé aux étudiants qui ont suivi le 3^{ème} cycle de médecine générale à la Faculté de Médecine de l'Université de Strasbourg.

Le **1^{er}** prix est de
2000 €

Champ de recherche

Le Médecin généraliste occupe une place spécifique dans le système de santé par la prise en compte de la globalité des problèmes des individus sains ou malades, de l'environnement, et par la continuité de la prise en charge de la population.

Le champ de recherche doit concerner les conditions d'exercice et de pratique du médecin généraliste.

Ce champ est vaste :

- Données épidémiologiques.
- Stratégies décisionnelles.
- Particularités ou difficultés de la prise en charge (diagnostique, thérapeutique, suivi, synthèse).
- Motifs de consultation spécifiques à la médecine générale.
- Procédures d'évaluation.
- Mise au point d'outils spécifiques à la médecine générale
- Elaboration du dossier médical.
- Ethique et déontologie.

La médecine générale, une spécialité...

Reconnue comme une spécialité universitaire, la médecine générale dispose au sein de la Faculté d'un département dédié depuis plusieurs années.

De ce fait, l'étudiant qui choisit cette spécialité bénéficie de la qualité d'enseignement du pôle de compétences consacré à la médecine générale. Ce Collège (composé notamment de professeurs, d'enseignants associés, de généralistes enseignants, de maîtres de stages) assure la transmission des connaissances mais aussi de la pratique médicale.

L'Union Régionale réunit les différents acteurs impliqués au sein du jury du prix de thèse qu'elle propose. En effet la collaboration entre les universitaires, les généralistes enseignants et les hospitaliers est indispensable à la réalisation de notre projet dont les objectifs sont :

- de redonner à la thèse son rôle formatif,
- de développer les travaux de recherche en médecine générale,
- d'inciter les futurs médecins à faire leur thèse dans leur spécialité,
- d'inciter les maîtres de stage à diriger des thèses de médecine générale.

Prix de thèse en médecine générale

Organisé par l'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Alsace

MODE D'EMPLOI

Pour participer :

- Appartenir à l'Université de Strasbourg.
- Suivre ou avoir suivi le 3^{ème} cycle de médecine générale.
- Présenter une thèse concernant les conditions d'exercice et/ou la pratique de la médecine générale et/ou la recherche en médecine générale.

Comment concourir :

Adressez deux exemplaires de la thèse au secrétariat de l'Union Régionale, avant fin septembre (n'oubliez pas de mentionner clairement votre nom, prénom, adresse, téléphone, mail, fax).

Ma thèse : quel sujet ? quelle méthode ?

- Vous cherchez une idée pour un sujet : contactez vos enseignants, votre maître de stage ou les généralistes enseignants de votre département.
 - Vous cherchez un directeur de thèse, contactez les membres du Département de Médecine Générale.
 - Vous avez besoin d'assistance, d'un réseau de médecins généralistes : vous pouvez vous adresser à l'Union Régionale.
- A toute étape de l'élaboration de votre thèse (conception, méthode, suivi ...) vous pouvez trouver aide et conseils auprès du Département de Médecine Générale.

Règlement

- 1 - L'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Alsace crée un prix de thèse en médecine générale.
 - un maître de stage désigné par le Collège des médecins généralistes.

Le Président de la section des médecins généralistes de l'Union préside le jury.
- 2 - Peuvent concourir les étudiants de l'Université de Strasbourg qui ont suivi le 3^{ème} cycle de médecine générale et qui ont soutenu leur thèse avec succès.
- 3 - Le sujet de la thèse doit concerner les conditions d'exercice et/ou la recherche en médecine générale.
- 4 - Composition du jury :
 - le Président de l'Union Régionale,
 - le Président de la section des Médecins généralistes,
 - quatre membres généralistes élus de l'Union Régionale.

Sont invités à participer au jury :

 - un médecin généraliste membre du Département de Médecine Générale et désigné par celui-ci,
 - les enseignants associés de médecine générale,
- 5 - Les candidats doivent adresser leur thèse en double exemplaire à l'Union Régionale. Les thèses soutenues dans l'année universitaire en cours doivent être déposées avant le 30 septembre.
- 6 - Le jury délibère avant la fin du trimestre suivant la clôture du dépôt des candidatures. Le jury prend ses décisions à la majorité. En cas d'égalité la voix du Président est prépondérante. Les décisions du jury sont souveraines.
- 7 - Le 1^{er} prix est de 2000 €.
- 8 - La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.



→ L'Union est créée par la loi du 4 janvier 1993
et son décret d'application du 14 décembre 1994.

→ Les médecins libéraux d'Alsace élisent une assemblée représentative
de 40 membres, généralistes et spécialistes à parité.

→ Financée par une cotisation des médecins libéraux de la région.

→ Champs de missions très étendus :
Etudes épidémiologiques, évaluation, étude du système de soin,
formation et information des médecins et des usagers,
relations avec les autres professionnels de santé.

*L'Union est l'interlocutrice privilégiée de la médecine libérale
auprès des différentes institutions :
administrations, universités, caisses de sécurité sociale,
collectivités territoriales ...*

L'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Alsace

Immeuble le Forum - 52, route de Bischwiller 67300 SCHILTIGHEIM

- Tél : 03 90 20 84 84 • Fax : 03 90 20 84 85 •
- E-mail : urmla@wanadoo.fr •